



Mairie de Charensat

Réunion du 10 mars 2022

Présents : MM.– BARRIERE – BENARD-SERRURIER (Arrivée à 20 heures) – BLANCHON – BUISSON - CLOAREC – CUNY - DOS SANTOS – DUBOISSET– GOURSON - GRANDSAIGNE – MOURDON – POUCHOL – SENETAIRE.

Absents Excusés : MM. BACCONNET (pouvoir à BUISSON) – MARTIN (pouvoir à DUBOISSET).

Date de convocation : 03/03/2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix mars à 19h30, le Conseil Municipal de Charensat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. BLANCHON François, Maire. Mme Michèle DUBOISSET a été nommée secrétaire de séance.

- Intervention de Monsieur David SABY, Maire de la Commune de Biollet, accompagné de Monsieur GUERY :

Suite au courrier adressé à Monsieur le Maire de BIOLLET concernant des possibilités d'interconnexion avec les réseaux d'eau les plus proches de la commune de Charensat, Monsieur le Maire de BIOLLET a souhaité venir répondre au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire présente le réseau de distribution d'eau de sa commune, il souligne que la consommation moyenne journalière est comprise entre 90 et 140 m3. Il explique que le réseau couvre les besoins de la commune mais que malheureusement, une interconnexion n'est pas envisageable. Les ressources en eau de la commune de Biollet ne sont pas suffisantes pour envisager une interconnexion avec le réseau d'eau potable de Charensat.

Monsieur le Maire va envoyer un courrier dans ce sens.

- Remarques compte-rendu du 7 février 2022 :

Prévoir de faire établir les devis concernant l'appartement communal occupé par Monsieur GLASZIOU.

Concernant l'adressage, une réunion publique avait été envisagée, au vu du prix que l'intervention de l'entreprise Signa Concept représenterait, l'ensemble des Conseillers Municipaux pensent qu'il serait plus judicieux d'établir un courrier précis et explicatif à tous les propriétaires.

- Approbation du compte-rendu du 7 février 2022 : 15 pour – 0 contre – 0 abstention

- Mise à disposition pour travaux, usage communal, gestion locative et usage par des tiers :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il a confié à l'EPF AUVERGNE l'acquisition d'un ensemble immobilier dont 3 parcelles bâties et deux parcelles de terrain cadastrées E 380, E 381, E383, E 384 et E 1251 situé « Le Bourg », dans le cadre du projet de réhabilitation d'un bar - restaurant. Il donne lecture du projet de convention de gardiennage à intervenir avec l'EPF AUVERGNE pour permettre à la commune de prendre possession, à titre transitoire, des biens mis à sa disposition gratuite et immédiate, pendant toute la durée de la convention, pour la mission de gardiennage. Accord avec 15 pour – 0 contre – 0 abstention

Il est précisé que la commune devra souscrire une assurance pour ces biens.

- Achat d'un broyeur :

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'acquérir un broyeur, notamment pour l'entretien communal (captages). Il présente le devis de la société DUMONTAUX, pour un broyeur (gamme Jachère) de la marque CARONI. Le montant HT s'élève à 1 833.33 €. Accord avec 15 pour – 0 contre – 0 abstention

- Tarifs gîtes saison 2022-2023 :

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil d'Administration du Relais des gîtes a repris la maîtrise de la commercialisation par le biais de Résa-gîtes Puy-de-Dôme. Il convient donc de fixer les tarifs de location des gîtes pour la saison 2022-2023. Il explique que compte tenu de l'installation d'une nouvelle prestation dans les gîtes (installation de box permettant une connexion en wi-fi), il serait justifié de revoir les tarifs à la hausse.

SAISON 2021- 2022	TARIFS 2022	TARIFS 2023	Calendrier des saisons tarifaires
TRES HAUTE SAISON ETE	400 €	410 €	Du samedi 8 juillet au samedi 26 août 2023
MOYENNE SAISON	340 €	350 €	Du lundi 8 mai au samedi 8 juillet 2023 et du samedi 26 août au samedi 30 septembre 2023
VACANCES NOEL	280 €	290 €	Du samedi 17 décembre 2022 au lundi 2 janvier 2023

VACANCES D'HIVER			Du samedi 4 février au samedi 4 mars 2023
HIVER	240 €	250 €	Du lundi 2 janvier au samedi 4 février 2023 et du samedi 4 mars au samedi 8 avril 2023
VACANCES DE TOUSSAINT VACANCES PRINTEMPS	280 €	290 €	Du samedi 29 octobre au samedi 5 novembre 2022 <u>et</u> du samedi 21 octobre au samedi 28 octobre 2023 Du samedi 8 avril au lundi 8 mai 2023
BASSE SAISON	240 €	250 €	Les autres périodes

* sous réserve de modification par l'Education Nationale

Charges diverses : aucune modification

Accord avec 15 pour, 0 contre, 0 abstention

2 devis sont présentés pour des volets. Le premier concerne des persiennes et le deuxième des stores en PVC, Monsieur le Maire propose de demander l'avis de l'architecte. Concernant les travaux envisagés, Monsieur le Maire souhaite que l'ensemble du Conseil Municipal se rende sur place afin de décider des travaux à retenir. Certains Conseillers Municipaux ont proposé de refaire éventuellement les peintures avec des couleurs plus neutres. La priorité est le changement du canapé dans le gîte rouge.

Le Conseil Municipal souhaite renouveler l'adhésion aux gîtes de France pour 2023.

- Opération « Coup de Pouce » aux entreprises et artisans :

Lorsqu'une entreprise a été soumise à une obligation de fermeture imposée par les décrets d'octobre 2020 et mars 2021, il est possible de prétendre à l'aide communautaire de 500 euros (commerces de détails hors alimentaire ...) ou 1 000 euros (bars, restaurants, traiteurs). Un dossier de demande spécifique est ensuite soumis à une commission d'élus qui doit statuer pour attribuer une aide personnalisée. L'aide est réservée aux entreprises de moins de 10 salariés et réalisant un chiffre d'affaires de moins de deux millions d'euros. Les communes du territoire peuvent décider par délibération d'abonder l'aide communautaire. Accord à 15 pour, 0 contre, 0 abstention pour compléter le dispositif communautaire par le versement de la somme de 1 250 euros correspondant aux 3 dossiers de demandes d'aides à hauteur de 50 %.

- Candidature passage à la M57 et au compte financier unique au 01/01/2023 :

Le maire informe l'assemblée délibérante que la nouvelle instruction comptable et budgétaire M57 se substituera à titre obligatoire au 01/01/2024 à la M14. Pour autant, les collectivités ont la possibilité d'anticiper cette migration au 01/01/2023 en faisant acte de candidature. Conjointement, la M57 s'accompagne d'une expérimentation sur le Compte Financier Unique (CFU) qui se substituera au Compte Administratif et au Compte de Gestion. La commune peut également faire acte de candidature au 01/01/2023 pour le CFU (sous réserve de l'ouverture d'une nouvelle vague d'expérimentation. Le Maire présente le spécimen de convention tripartite à intervenir avec la Préfecture et la DDFIP liée à l'expérimentation du CFU. Le comptable du SGC a formulé un avis favorable en date du 02 Mars 2022. Accord avec 15 pour, 0 contre, 0 abstention, pour de faire acte de candidature pour le passage à la M57 au 01/01/2023 et pour de faire acte de candidature pour le passage au compte financier unique (CFU) au 01/01/2023.

- Déclassement et vente d'un délaissé de voirie au village des Marmétoux :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la demande de Mme Joëlle RIQUE, propriétaire d'une maison d'habitation dans le village des Marmétoux qui souhaite acquérir un délaissé du chemin rural qui jouxte sa maison à l'arrière. Il rappelle également la délibération n°1-2022 relative à l'approbation du projet de document d'arpentage pour une modification parcellaire. Il précise que cette partie de chemin rural ne nuit en rien à son accès, possible par ailleurs. Il est donc nécessaire de procéder aux différentes modifications du plan cadastral afin d'effectuer le déclassement. Monsieur le Maire propose de fixer le prix de vente du terrain à 2 € le m². Il informe que les frais de notaire ont finalement été réglés directement par Madame RIQUE au cabinet BISIO en charge du bornage. Il rappelle que les frais d'acte notarié seront à la charge de Madame RIQUE. Accord avec 15 pour, 0 contre, 0 abstention.

DEVIS

* Devis « SAUVARIE » pour la réalisation de broyage de surface (souches aux abords du stade de foot) : 1 120.00 € HT soit 1 344.00 € TTC. Accord avec 15 pour – 0 contre – 0 abstention

COURRIERS ET INFORMATIONS DIVERS

- * Mise en place du dispositif ILLIWAP par la Communauté de communes. Chaque commune dispose d'une station pour la diffusion des informations à la population via un mur d'actualités. Les associations de chaque commune peuvent également disposer d'une station.
- * Mise en place d'un Conseil Communautaire Jeunes. Les élections auront lieu en Mairie.
- * Monsieur le Maire donne lecture du mail de Madame Marie Pierre CONDAT (Coordinatrice Santé au sein du SMADC) suite au contact pris avec le Docteur KERFOUF Hacène. Celle-ci va le contacter afin de lui expliquer les démarches pour une installation en France. Les démarches peuvent prendre de 1 à 3 ans.
- * Carte Scolaire rentrée 2022. Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Laurent CHAMINAL (Inspecteur de l'éducation nationale). La situation du RPI a été une nouvelle fois examinée, il est préconisé d'engager une réflexion à l'échelle du territoire pour repenser la configuration du RPI au regard du faible effectif.
- * Le Président du Comité des fêtes a demandé s'il était possible de ne pas avoir recours aux vigiles pour les bals. Les Conseillers Municipaux proposent dans un premier temps de maintenir les vigiles et d'accorder une subvention pour le financement à l'association.
- * Prochaine randonnée 4x4, l'association demande si le départ peut avoir lieu au stade. Pas d'objection de la part du Conseil Municipal.
- * La création d'une piste de skate est abordée : suggestion et documents fournis par un habitant
- * Un poteau de téléphone pose problème au lieu-dit « Chabassière ». Faire une demande auprès d'Orange pour savoir s'il est possible de le déplacer.
- * Terrains constructibles : faire une publication sur Panneaupocket.
- * Prochaine réunion de CM (vote des budgets) le 8 avril 2022.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Les Membres,

www.charensat.fr